

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 20 c.  
Réclames, — 30  
Faits divers, — 75

## RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR,

4 Décembre 1872.

## Bulletin politique.

Deux réunions parlementaires importantes ont eu lieu avant-hier, celle du centre droit et celle du centre gauche. Après les votes de ces deux derniers jours, il n'est pas sans intérêt de rechercher et de suivre la marche des idées au sein du Parlement, assuré que l'on est de la trouver dans ces délibérations intimes, où les opinions se montrent telles qu'elles sont, n'ayant à déguiser ni leur abattement ni leurs espérances. La double séance d'hier est ainsi analysée par le *Journal des Débats* :

« Le centre droit s'est réuni cette après-midi au Grand-Hôtel. Les membres présents étaient très-nombreux. M. Saint-Marc Girardin occupait le fauteuil présidentiel.

« La première partie de la séance a été consacrée à une discussion sur l'un des incidents qui se sont produits hier à Versailles, au commencement de la séance publique.

« On se rappelle que samedi, en réponse à M. Batbie qui avait voulu expliquer la signification du vote de vendredi soir, M. Casimir Périer est monté à la tribune et s'est écrié : « Nous pouvons être divisés sur certaines questions de politique, mais je ne peux pas admettre, pour ma part, qu'on nous divise en conservateurs et en non-conservateurs. L'honorable M. Batbie me permettra de lui dire que parmi ceux avec qui j'ai voté hier vendredi, il y a des conservateurs de plus vieille date et d'opinions moins variables que lui. »

« M. Batbie explique à la réunion que M. Casimir Périer a eu tort de répondre à une observation générale par des personnalités.

« Malgré l'intervention de M. J. Grévy,

président de l'Assemblée, M. Casimir Périer n'ayant pas consenti à la suppression de ces mots, il s'ensuit que M. Batbie se trouve décidé à demander la parole lundi pour un fait personnel.

« Toutefois M. Batbie a ajouté que si la réunion était d'avis qu'il y a intérêt politique à ne pas renouveler cette querelle, il était prêt, quant à lui, à faire pour le bien public les sacrifices compatibles avec sa dignité.

« Plusieurs membres ont prié M. Batbie de renoncer à la réclamation dont il venait de parler. Il importait en effet, suivant eux, au milieu des circonstances politiques actuelles, de ne pas creuser de séparations. Or, des querelles personnelles auraient ce résultat de rendre très-difficile un rapprochement auquel tout le monde doit tenir.

« M. Batbie répond que, dans le but de se conformer au vœu de la réunion, il se contentera d'expliquer à la tribune le motif pour lequel il ne veut pas relever la personnalité qui lui a été adressée. Il consent parfaitement à renoncer à toute parole irritante. Mais il lui serait impossible de rester sous le coup de l'imputation dont il a été l'objet. Il désire donc protester.

« La réunion insiste de nouveau pour que M. Batbie consente à ne point soulever d'incident. Elle lui demande de sacrifier un légitime grief à l'intérêt de la concorde, les membres présents à cette séance étant unanimes pour lui exprimer, en cette circonstance, leurs sympathiques sentiments.

« Après la clôture de cet incident, un des membres de la réunion, M. de Jouvenel, exprime l'avis qu'il serait peut-être utile de former une grande réunion que l'on désignerait sous la dénomination de « la réunion des 335 », nombre représentant la minorité lors du scrutin de vendredi sur l'amendement présenté par M. le garde des sceaux à la résolution de la commission Kerdrel.

« La proposition de M. de Jouvenel a donné lieu à une discussion.

« MM. de Cumont, Lambert de Sainte-Croix et le duc de Broglie ont fait observer

avec beaucoup de raison, que le titre seul de « réunion des 335 » proposé par M. de Jouvenel représentait l'idée d'une « réunion fermée » ; tandis que le centre droit désire, au contraire, sincèrement, que ses rangs restent toujours ouverts à tous les conservateurs.

« La réunion, conformément à l'avis de MM. de Cumont, Lambert de Sainte-Croix et de Broglie, a repoussé la proposition de M. de Jouvenel.

« Dans la seconde partie de sa séance, la réunion s'est occupée de la composition de la commission de trente membres qui devra présenter un projet de loi pour régler les attributions des pouvoirs publics et les conditions de la responsabilité ministérielle.

« On s'est entretenu également des bruits relatifs aux modifications ministérielles qui circulent depuis hier soir.

« Les uns affirmaient que tous les ministres avaient remis leur démission entre les mains du Président de la République ; d'autres assuraient que, seul, M. Victor Lefranc s'était démis de ses fonctions, et que celui-ci n'avait point pris part aux délibérations du conseil des ministres qui s'est tenu ce matin, de neuf heures à onze heures.

« Quelques membres de la réunion déclaraient que M. Dufaure avait été chargé par M. le Président de la République de former un nouveau cabinet.

« Enfin, plusieurs députés ajoutaient que M. Dufaure devait remplacer M. Victor Lefranc à l'intérieur.

« Pendant que le centre droit tenait sa séance, la gauche républicaine se réunissait également au Grand-Hôtel, dans la salle du Zodiaque.

« M. Magnin occupait le fauteuil en qualité de président.

« La discussion a d'abord porté sur la question de savoir si la Chambre actuelle avait le droit de constituer.

« La plupart des orateurs entendus se sont attachés à démontrer qu'on ne pouvait accorder à l'Assemblée nationale le caractère constituant que les membres de la droite lui reconnaissent.

« La seule modification nécessaire à l'état de choses qui existe, qui pourrait être appuyée par la gauche, serait la dissolution ou le renouvellement partiel. Suivant la plupart des membres de la réunion, l'opinion publique, dans cet ordre d'idées, marche avec une rapidité qu'il sera bientôt difficile d'arrêter.

« On s'est entretenu aussi du grand nombre d'abstentions qui ont eu lieu hier samedi dans le scrutin sur l'ordre du jour présenté par MM. Raoul Duval, de Castellane et Callet.

« Les membres de la gauche ont regretté que leurs collègues aient cru que, dans cette circonstance, il s'agissait seulement d'un vote juridique, tandis que, au contraire, il s'agissait bel et bien d'un vote politique.

« Les membres de la droite ont annoncé leur intention de « faire des journées politiques. » Il faut que la gauche évite ces journées politiques qui nuisent aux intérêts du pays.

« Elle doit répondre à ces défis, dont le résultat principal est d'entraver la marche des affaires, d'arrêter les transactions et de causer des ruines commerciales, en s'appliquant à réclamer avant tout la discussion des projets de loi qui intéressent le pays.

« En ce qui concerne la question du renouvellement partiel, on a rappelé que l'Assemblée nationale se trouvant déjà saisie par des propositions antérieures à ce sujet, il n'y avait pas lieu de déposer de nouveaux projets.

« La réunion de la gauche s'est occupée, elle aussi, de la composition de la commission qui doit examiner la résolution présentée par M. le garde des sceaux.

« On s'est entretenu également des bruits relatifs au changement du ministère.

« Dans cette réunion, on était très-pessimiste. Ainsi, quelques-uns affirmaient que M. Thiers, mécontent du vote de blâme infligé à M. Victor Lefranc et de l'abstention dans ce scrutin d'un certain nombre de députés, qui ordinairement appuyaient le gouvernement, avait manifesté le désir de se retirer.

410

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

## FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XXII.

TCHESTAKOVE (CZENSTOCHOVA.)

(Suite.)

« Ce fut en vain qu'ils y travaillèrent ; les couleurs, à peine posées, tombaient toujours, laissant reparaître la cicatrice ; la Vierge sainte ne voulant pas, dit la chronique, « qu'on pust effacer les marques tragiques du chastiment qui avait suivi l'insolence de ces meschants sacrilèges. »

— Tel fut le premier miracle de Notre-Dame-de-Tchestakove, ajouta le prêtre.

— Et je viens d'assister au dernier, répondit César.

— Entre les deux, reprit l'abbé Rascomsky, il y en a eu bien d'autres, parmi lesquels un des plus célèbres fut la défaite honteuse des Suédois, dont l'armée, forte de plus de huit mille hommes, fut, en 1655, repoussée, sous les murs du monastère, par soixante-huit moines, cinquante nobles et cent soixante soldats.

« Plus tard, en 1770, aux derniers temps de la guerre de l'indépendance, huit cents Polonais, commandés par le général Zamoisky, descendant d'Étienne Zamoisky, qui s'était fait remarquer au premier siège, repoussèrent l'armée russe, conduite par le féroce Drévisch.

« Après un long siège, pendant lequel les Moscovites tirèrent plus de trois mille coups de canon et lancèrent plus de six cents bombes, leur général, forcé de se retirer, avec une perte de plus de quinze cents hommes, avoua, pour excuser son échec, qu'il était impossible de conduire à l'attaque du couvent, des soldats qui, au lieu de mar-

cher résolument, faisaient des signes de croix et se mettaient à genoux, redoutant la malédiction de la Vierge.

— Était-ce un prétexte, pour s'excuser, ou la vérité ? demanda César.

— C'était la vérité, mon fils, reprit l'abbé. Les miracles de Notre-Dame sont si avérés, que les schismatiques eux-mêmes ont été contraints de reconnaître la puissance de l'image sainte, et que, chaque année, unis et confondus dans un même esprit de vénération, plus de cinquante mille pèlerins, arrivant par bandes de trois à quatre cents, à pied et chantant des cantiques, Polonais, Hongrois, Autrichiens et Moscovites, viennent implorer le secours de la miraculeuse patronne de notre pays, Notre-Dame-de-Tchestakove.

— Et c'est là, ajouta Chusco, ce qui explique comment, jusqu'à ce jour, les généraux moscovites n'ont pas osé, dans la crainte d'exciter une sédition parmi les soldats, piller le riche trésor du sanctuaire.

— Ce trésor est-il réellement considérable ?

— Il est immense ! reprit Chusco, je l'ai visité deux fois avec Thadéa et nos deux martyrs, c'est un monceau éblouissant d'or et de pierreries. Depuis des siècles, il n'y a peut-être pas un seul roi de Pologne, ou un tzar moscovite, qui n'ait enrichi le sanctuaire vénéré de somptueux cadeaux.

— En 1713, la madone reçut en offrande trois robes de velours, l'une semée de diamants, la seconde de rubis, la troisième de perles. La première porte presque tous les diamants de la famille de Sobieski. En 1672, le palatin de Siéradz donna un ostensor en or pur, du poids de 22 livres, orné de 2,366 diamants, 2,208 rubis, 30 saphirs, 80 émeraudes et 214 perles. Je pourrais citer d'autres dons non moins précieux, mais tu verras par toi-même, et....

— Vive notre Reine ! vive Notre-Dame-de-Tchestakove ! l'image ! l'image ! s'écrièrent les Faucheurs en se découvrant, pour s'agenouiller au pied de la colline sainte.

César leva les yeux et un spectacle grandiose frappa ses regards : les portes de la

» D'autres, au contraire, ont fait ressortir toute l'in vraisemblance de ce bruit, en présence de l'appui énergique que l'opinion publique apporte à la politique de M. Thiers. Toutefois, il a été décidé que, ce soir, les membres de la gauche se rendraient à Versailles chez M. le Président de la République. »

L'Agence Havas transmet aux journaux une dépêche de Versailles qui mérite une attention toute particulière :

« Depuis hier, dans les cercles parlementaires, on parle beaucoup du renouvellement partiel de l'Assemblée. »

La question a été en effet agitée par la gauche républicaine, et ce groupe en a fait l'objet d'une étude spéciale.

La dépêche Havas a donc pour but de préparer l'opinion à la présentation très-prochaine du projet de la gauche.

La Prusse est menacée, à son tour, d'une crise ministérielle. C'est le rejet du projet de loi sur l'organisation des cercles qui a provoqué le conflit, dont nous avons relaté les péripéties, entre la Chambre des seigneurs et le gouvernement. Il paraît qu'aujourd'hui la solution de ce grave différend est ajournée.

La Gazette de la Croix annonce que le cabinet de Berlin espère vaincre l'opposition des seigneurs, en introduisant peu à peu, dans la Chambre haute, des membres nouveaux, jusqu'à ce que cette Chambre ait cédé, soit par la seule menace de ces promotions incessantes, soit par le déplacement fatal de la majorité.

La Gazette de Cologne, que nous recevons à l'instant, nous apprend qu'à la suite d'un compromis intervenu entre les divers ministres, la journée de pairs que les adversaires les plus ardents de la Chambre des seigneurs avaient proposé de porter au chiffre de quarante, serait provisoirement réduite à vingt-cinq.

Quant à ce qu'on appelle la crise ministérielle de Berlin, la Gazette de Cologne exprime formellement l'opinion qu'elle n'éclaterait que dans le cas, fort peu probable, où le roi refuserait de sanctionner ce compromis.

La lutte entre le gouvernement allemand et l'Eglise catholique est poursuivie avec une ardeur nouvelle.

L'archevêque de Posen vient de faire lire, par les aumôniers des écoles de l'Etat, une lettre pastorale qui engage les fidèles à prier « afin que l'Eglise demeure à l'abri des attaques du gouvernement actuel. »

Un journal sérieux, le *Moniteur universel*, annonce qu'il est question de la démission de M. de Gontaut-Biron, ambassadeur de France à Berlin.

La nouvelle n'a rien d'improbable.

On cite un mot de M. Césanne, membre du centre gauche. Après avoir voté vendredi pour le gouvernement, il s'adressa en

ces termes à M. Barthélemy Saint-Hilaire :

« C'est bien pour cette fois ; j'ai voté avec vous ; mais ne recommencez pas, c'est la dernière concession que nous puissions vous faire. »

L'opinion exprimée par M. Césanne est celle de beaucoup de ses collègues.

## Chronique générale.

On écrit du camp de Châlons que les troupes qui doivent y tenir garnison sont aujourd'hui toutes installées dans leurs cantonnements. Les baraques sont bonnes, bien construites, et le coucher des soldats est le même que dans les casernes, c'est-à-dire très-satisfaisant. Les écoles régimentaires ont commencé à fonctionner, et, par ordre du ministre de la guerre, on va prochainement faire aux caporaux et aux sous-officiers des cours élémentaires d'art militaire et de topographie. On organise au camp un tir couvert où les soldats pourront prochainement se livrer à l'étude réglementaire des armes à feu.

Les services administratifs fonctionnent bien en ce qui touche les vivres, les ambulances et les hôpitaux.

Les nouvelles de Belfort disent que les travaux des Allemands continueront pendant l'hiver ; il y a là plus de 6,000 hommes.

De fréquentes explosions de mines, dit le *Journal de Belfort*, annoncent que, depuis quelque temps, le génie prussien est activement occupé dans l'intérieur du fort de la Miette.

D'après la direction des coups, il paraît que le travail des mineurs a pour but d'élargir et de rendre plus profonds les fossés du fort, qui passent cependant pour être déjà inattaquables de ce côté. Si l'on considère les autres travaux accomplis dans tous les forts de la place, on aura la conviction que la fortification de Belfort n'aura pas périéclité entre les mains des Prussiens.

MM. les officiers Prussiens en garnison dans cette ville s'arrangent pour pouvoir passer la mauvaise saison gaiement au moyen de bals et de représentations théâtrales.

On envoie de Metz au *Courrier du Bas-Rhin* les détails suivants :

« Le fort de l'Ouest, dit de Saint-Quentin, présente en ce moment l'aspect d'une véritable fourmilère. Un déploiement pareil d'art, de vigueur et d'activité mérite tout éloge, et on atteindra ainsi, en peu de temps, le but proposé : la mise en défense complète de la hauteur de Saint-Quentin, qui, sans ce fort, n'était pas suffisamment protégée. »

Le *Mouvement* et la *Résurrection* vont repartir.

L'*Evénement*, qui paraît être un des offi-

cieux les mieux renseignés, affirme que le général Ladmirault a reçu des ordres à ce sujet.

Les millions qui viennent d'être restitués à la famille d'Orléans seront divisés en huit parts : 1° au comte de Paris et au duc de Chartres, du chef de leur père le duc d'Orléans ; 2° au duc de Nemours ; 3° au prince de Joinville ; 4° au duc de Montpensier ; 5° au duc d'Aumale ; 6° au roi des Belges, au comte de Flandres, à la princesse Charlotte, impératrice du Mexique, du chef de leur mère, la princesse Louise d'Orléans ; 7° au prince Philippe de Wurtemberg, du chef de sa mère, la princesse Marie d'Orléans ; 8° à la princesse de Saxe-Cobourg, née princesse Clémentine d'Orléans.

Les descendants du roi Louis-Philippe, dit le *Sport*, se composent, en ce moment, de cinquante-deux personnes.

Le célèbre spirite Home est en ce moment très-malade à Passy. Il est atteint d'un épuisement nerveux qui l'empêche de se livrer à ses occupations habituelles.

On signale une forte tempête dans la Méditerranée.

Une souscription ouverte en Allemagne pour élever un monument au général de Moltke n'a encore produit, au bout de neuf mois, dit le *Rappel*, que 6,544 fr. et quelques centimes.

Le général a pensé que cette somme était peut-être insuffisante, et il a prié les organisateurs de la souscription de fermer leurs guichets.

L'un des cinq prisonniers évadés de Port-Louis, Gallet, s'est, dit-on, constitué prisonnier à Mindes, près de Blois, avant-hier.

## LE DEUX DÉCEMBRE.

On nous assure, mais il est bien entendu que nous donnons cette nouvelle sous toutes réserves, qu'une cérémonie touchante vient d'avoir lieu à Chislehurst. A l'occasion de la fête du coup d'Etat, une députation de la presse officieuse aurait offert à l'empereur Napoléon III la liste de tous les membres de la nouvelle majorité gouvernementale radicale qui votaient vendredi dernier pour le rétablissement du pouvoir personnel. En même temps on remettait à l'empereur la collection richement reliée des adresses par lesquelles quelqes conseils municipaux et un petit nombre de conseils généraux demandent à M. Thiers de s'appuyer sur le pays contre l'Assemblée, avec préface de M. Barthélemy Saint-Hilaire.

L'empereur aurait répondu, en quelques paroles émuës, qu'il était très-sensible à ce tardif hommage rendu à ses procédés de gouvernement.

## LE GÉNÉRAL DUCROT.

Les radicaux et les officieux, à l'occasion de la crise, recommencent leur campagne contre le général Ducrot. Ils l'accusent d'avoir consigné les troupes du camp d'Avor et de les avoir invitées à se tenir prêtes à partir, avec armes et bagages, pour les localités où se produiraient des troubles, tandis que le général Chanzy laisse les troupes de son commandement tranquilles dans leurs garnisons. Nous pourrions faire observer que la situation n'est pas la même entre des troupes en garnison, qu'on peut toujours facilement réunir, et des troupes campées ; mais cela n'est pas même nécessaire, car les ordres attribués au général Ducrot ont été inventés par la presse radicale dans le double but d'égarer l'opinion publique et d'attaquer un général dont l'énergie déplaît fort.

Si, dans les circonstances actuelles, des deux généraux qui commandent le 7° et le 8° corps d'armée, il y en a un qui mérite des reproches, ce n'est certainement pas le général Ducrot.

De ces faits, nous ne concluons pas à ce que des officiers, dont les lumières peuvent être utiles à la Chambre, soient inéligibles, mais à ce que les officiers nommés députés soient, pendant toute la durée de leur mandat, considérés comme en mission hors cadre et ne puissent être appelés à aucun commandement, sauf devant l'ennemi.

« Rien encore dans l'*Officiel* au sujet de M. le général Ducrot, dit le *Siecle*. »

» L'opinion publique attend ; elle se demande si un général, pourvu d'un grand commandement militaire, a le droit de dresser des listes de suspects et de mettre la gendarmerie au service des partis monarchiques en général et du parti bonapartiste en particulier. »

## Nouvelles militaires.

Le ministre de la guerre vient de donner des ordres pour compléter rapidement l'effectif des chevaux de l'armée.

La statistique pour les derniers événements indique une perte de 19,559 animaux. Environ 3,000 n'ont pas encore été remplacés.

Les comités de remonte procéderont immédiatement aux achats suivants :

Chevaux de tête de toute arme ;  
Chevaux de réserve et de ligne, propres au service de la gendarmerie ;  
Chevaux de cavalerie légère de toutes robes ;  
Chevaux de selle pour l'artillerie et les équipages militaires.

Tous ces animaux seront choisis dans les sujets âgés de moins de huit ans.

Les propriétaires-éleveurs sont invités à présenter les cartes de saillie pour justifier de l'origine de leurs chevaux. Tous les achats seront terminés pour la fin du mois prochain.

grande église, ouvertes à deux battants, laissaient entrevoir au fond de la nef un autel étincelant d'or et de lumières, tandis que, devant le temple saint et s'avancant vers la bande victorieuse, se déroulait une procession d'hommes et de femmes en deuil, précédés par le clergé en ornements noirs et la croix voilée d'un crêpe.

Vexilla regis prodeunt,

Fulget craxis mysterium, murmura l'abbé Rascomsky en s'inclinant.

— Pourquoi les cloches sont-elles muettes ? et pourquoi les prêtres ne chantent-ils pas ? demanda César.

— L'église est en deuil depuis l'exil de son pasteur, répondit l'abbé, au dehors il ne peut y avoir aucune manifestation d'allégresse, mais tout est préparé pour chanter un *Te Deum* d'actions de grâces.

Arrivée à vingt pas des Faucheurs, la procession s'ouvrit pour leur faire place et remonter avec eux vers le sanctuaire, sans qu'entre les deux troupes, une seule parole eût été échangée, comme si tous fussent tacitement convenus de remercier la Vierge de

Tchestakove, avant de se jeter dans les bras les uns des autres.

Puis, quand l'ordre eût été rétabli, la croix reprit sa marche vers l'église, entraînant après elle, comme par une attraction céleste et avec une majestueuse lenteur, la foule recueillie, les femmes d'abord avec leurs longs voiles noirs, puis les hommes sans armes, puis le clergé, puis enfin les Faucheurs, rangés trois par trois, précédés des prisonniers qu'il avaient délivrés, et de leur commandant, l'épée nue à la main et le front ceint du bonnet national surmonté d'une plume d'aigle, emblème de sa puissance et symbole de son courage.

Derrière le dernier soldat, les portes roullèrent sur leurs gonds et se refermèrent, pendant que le clergé, après s'être prosterné devant l'autel, se retirait à la sacristie, pour y déposer ses ornements lugubres.

A genoux, sous les voûtes muettes, mais inondées de lumière et en présence de l'image miraculeuse placée au-dessus de l'autel, resplendissant comme un lumineux Thabor, hommes, femmes et enfants, le front

prosterné dans la poussière, priaient en silence.

Jamais peut-être César, bien que vraiment chrétien, n'avait senti s'éveiller dans son âme une émotion semblable à celle qu'il ressentait. Depuis longtemps il désirait faire un pèlerinage à Tchestakove et contempler cette image vénérée, dont si souvent sa mère lui avait parlé dans son enfance ; sans doute c'était avec respect, mais non sans un mélange de curiosité profane qu'il voulait voir la peinture, « faite, dit un naïf auteur, par l'apôtre saint Lucas qui, voulant contrefaire une copie du visage de la benoîte Vierge Marie, avait pris la table mesme dont elle se servait dans la maison de saint Jean, laquelle est une pièce de cyprès, haulte de deux coudées et d'une demy palme ; large d'une coudée et de trois palmes et en icelle table la peignit à moitié corps, portant dans ses bras le petit Jésus déjà grandelet, qui tient de la main gauche sur son genouil un livre que l'on interprète *Sapience divine* : et il se semble que de la droite il veuille donner la bénédiction avec deux doigts qu'il tient le-

vez. »

Pour toute personne, n'eût-elle étudié même que très-superficiellement les peintures du moyen-âge, cette composition à la fois gracieuse et naïve eût mérité un attentif examen. Le colonel Liski, qui cependant prenait pour un chef-d'œuvre de Pater un paysage assurément fort médiocre, aurait, à coup sûr, en contemplant cette vierge au teint bistré, aux grands yeux pleins de douceur et aux sourcils harmonieusement arrondis, reconnu dans l'œuvre légendaire de l'apôtre saint Luc, un des plus beaux types de ces vierges byzantines, un objet de haute curiosité, digne d'occuper une place d'honneur dans le plus riche musée. Il est bien vrai que Svinin, Blagourof et le capitaine Pillardof auraient dédaigné la peinture ; mais, en revanche, ils n'auraient pas manqué de calculer, avec une brutale avidité, la valeur des diamants et des pierreries dont les vêtements et l'auréole de la Vierge et de son fils sont constellés, et le cadre d'or ciselé finement eût aussi fortement attiré leur cupide attention. (La suite au prochain numéro.)

A Montpellier, une société vient de créer dans tous les postes une bibliothèque à l'usage des soldats de garde.

Les examens de sous-chefs de musique de l'armée, aspirant au grade de chef, viennent de commencer, au Conservatoire, sous la présidence de M. Ambroise Thomas, directeur.

Le jury est composé de MM. E. Bazin, Charles Colin, Jonas et Henri Reber, de l'Institut.

Quatre-vingts candidats sont entrés en lice dans ce concours, dont les épreuves consistent à jouer un solo, à déchiffrer à première vue et à écrire en loges deux leçons d'harmonie à quatre voix (chant et basse) et à instrumenter un motif donné et qui doit être développé par les concurrents.

L'augmentation de la cavalerie autrichienne au moyen de la création de 25 nouveaux régiments de dragons et de uhlans sera réalisée à la fin de cette année.

## ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 2 décembre.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance.

M. Brunet déclare qu'il s'est abstenu dans le vote sur l'ordre du jour présenté par M. Raoul Duval.

M. Destremz a voté contre l'ordre du jour.

M. le général Mazure était absent samedi, sans quoi il aurait voté pour l'ordre du jour.

M. Claude (des Vosges) fait son rapport sur l'élection de M. Nioche dans le département d'Indre-et-Loire.

L'élection est validée sans contestation.

M. Voisin fait son rapport sur l'élection de M. Martin, dans le Morbihan, en remplacement de M. le général Trochu; le bureau a reçu un certain nombre de protestations, dont la plupart sont sans importance; il en est d'autres, qui présentent un caractère plus grave, sur ce fait que le clergé du Morbihan aurait distribué des bulletins de vote au nom de M. Martin, et recommandé au prône ce candidat. Mais il faut remarquer que ces protestations ne parlent que d'une façon générale et ne citent aucun fait précis. Le 4<sup>e</sup> bureau a cherché des renseignements près de M. le ministre de l'intérieur et du préfet du Morbihan, et il a pu se convaincre que la majorité du clergé a observé une réserve prudente; il y a eu certainement quelques abus, quelques excès de zèle de jeunes vicaires, mais ils ne sont pas constatés par des pièces officielles. Le 4<sup>e</sup> bureau regrette ces faits dans l'intérêt de la religion même, mais il pense que l'élection doit être validée; il repousse l'enquête parlementaire qui a été demandée.

M. Journault combat la validation de l'élection; il entre dans des considérations fort confuses à ce sujet; quelques paroles sur l'infériorité des populations bretonnes soulèvent de violentes interruptions.

M. de Kerdel demande qu'on n'insulte pas ainsi une partie de la France.

M. Journault, reprenant son argumentation, prétend que les recteurs, les vicaires, ont abusé de leur influence en faveur de M. Martin; il cite plusieurs faits à l'appui et finit en concluant à une enquête.

M. Dahirel et M. Cézarne se disputent quelques instants la tribune.

M. Dahirel finit par forcer son adversaire à la retraite. Il déclare qu'il était inutile de porter le débat à la tribune; le 4<sup>e</sup> bureau a été parfaitement éclairé, et bien que composé en partie de membres de la gauche, a voté la validation à l'unanimité.

Je pourrais m'en tenir là, ajoute-t-il, mais je veux relever l'attaque dirigée contre la Bretagne et particulièrement le Morbihan. Ce département est cléricale, légitimiste; il aime Dieu et le roi; il a élu M. Martin; il l'a préféré à M. Beauvais, qui avait commis la faute de s'aliéner le clergé en se déclarant franc-maçon. (Aux voix! aux voix!)

L'élection de M. Martin est validée à une immense majorité.

M. de Rémusat dépose un projet de loi sur une convention postale entre la France et la Russie, et un autre projet de loi sur les délimitations entre l'Allemagne et la France.

M. Teisserenc de Bort demande un crédit de 300,000 fr. pour l'Exposition de Vienne.

On passe à la discussion des articles du budget.

Les articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12,

13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 sont adoptés sans discussion.

M. le colonel Langlois demande qu'on fixe une date pour la nomination d'une commission chargée d'examiner les pensions civiles.

Les articles 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, sont adoptés; les articles 33 et 34 sont ajournés.

M. Raudot demande qu'on fasse connaître la veille la partie du budget que l'on discutera le lendemain.

M. Vitet indique l'ordre suivant: guerre, travaux publics, et puis commerce.

M. Champvallier demande que le budget de l'intérieur ne soit discuté que quand il y aura un ministre de l'intérieur, et non pas seulement un ministre par intérim.

M. le baron de Janzé présente et développe un amendement, ayant pour but de réduire le nombre des employés supérieurs des ministères, exagéré par l'empire et les gouvernements qui l'avaient précédé. — Il existe des sinécures qu'il faut supprimer. Il faut donner aux ministères une organisation rationnelle: Un secrétaire général ne s'occupant pas de politique, et ayant directement affaire aux chefs de bureaux; ceux-ci auront sous leurs ordres des sous-chefs et des employés; les autres places seraient à supprimer.

M. Gouin déclare que M. de Janzé a dit au sein de la commission que sa proposition était un jargon, qu'il n'y avait pas lieu de la discuter; il n'y a donc pas lieu, non plus, de la discuter devant l'Assemblée.

M. de Janzé retire son amendement.

L'Assemblée fixe à jeudi, à une heure un quart, la nomination, dans les bureaux, des trente membres de la commission chargée d'examiner les relations entre les pouvoirs publics et les conditions de la responsabilité ministérielle.

La séance est levée à 4 h. 40 minutes.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Mame a refusé de signer l'adresse du conseil municipal de Tours à M. Thiers et a envoyé sa démission à M. le maire de Tours.

C'est cependant, dit un journal d'Indre-et-Loire, M. Mame qui a garanti la ville de Tours vis-à-vis l'armée allemande, et qui vient de lui donner 400,000 francs pour ses écoles.

### INONDATIONS.

A Angers, la Maine était, lundi soir, à 7 heures, à 5<sup>m</sup> 20. Depuis lors, elle est stationnaire, malgré la pluie qui n'a cessé de tomber.

Le courant, d'une violence extrême, se heurte avec force contre les piles de ponts et les bateaux à laver qui lui font obstacle.

L'eau gagne les maisons en Recluse et dans les bas quartiers de la Doutre; les prairies de Saint-Serge, l'île d'Amour, l'île Saint-Aubin, qui mesure plus de deux lieues de tour, sont complètement inondées; du pont de la Haute-Chaine jusqu'à Ecochant on n'aperçoit qu'une nappe d'eau: on dirait une petite mer.

A Nantes, par suite du débordement de la Loire, la circulation est presque interrompue dans les rues qui avoisinent la Bourse.

Au Mans, la Sarthe a inondé le port et les quais. Les habitants des villages riverains ont été forcés d'abandonner leurs maisons.

Dans le quartier du Pré, l'eau vient par infiltration dans un grand nombre de caves.

Si la pluie cessait de tomber, seulement deux jours, la crue de la Sarthe diminuerait.

Le Loir déborde et menace les quartiers bas de La Flèche. Plusieurs personnes ont dû déménager le rez-de-chaussée de leurs maisons. Aucun accident grave n'est arrivé; mais l'eau montait encore à la date du 4<sup>e</sup> décembre.

A Cholet, les pluies ont occasionné le débordement de la Moine, ordinairement si inoffensive, et de tous les petits cours d'eau de la contrée.

Aujourd'hui, à midi, la Loire marquait 3<sup>m</sup> 80 au pont Cessart, à Saumur.

Le préfet de Tours vient de prendre l'arrêté suivant, concernant le service de correspondance pour l'annonce des crues de la Loire et du Cher dans le département d'Indre-et-Loire:

« Les avis officiels annonçant l'arrivée des crues de la Loire et du Cher, envoyés au préfet d'Indre-et-Loire par le préfet du Loiret, seront communiqués à l'ingénieur en chef du département, qui appréciera, au moyen de ces renseignements et d'après les règles de l'expérience, la hauteur et l'époque probables du maximum de la crue aux principales localités riveraines de la Loire et du Cher dans le département d'Indre-et-Loire.

» L'ingénieur en chef consignera les résultats de ses appréciations dans un avertissement qu'il remettra au préfet d'Indre-et-Loire.

» Cet avertissement sera transmis aux maires des communes intéressées en suivant les règles qui vont être tracées.

» Lorsque l'avertissement rédigé en conformité de l'article précédent sera remis au Préfet, par l'ingénieur en chef, quatre jours au moins avant le moment présumé du maximum, le Préfet le transmettra, par la poste, aux Maires des communes desservies par un bureau de poste.

» Dans le cas où de nouveaux avis du Préfet du Loiret indiqueraient que la crue se comporte autrement qu'on ne l'avait d'abord pensé et où l'on jugerait utile de faire connaître ces modifications aux populations intéressées, les avertissements et rectifications seraient rédigés et communiqués aux Maires, de la même manière que les avertissements primitifs.

» Les Maires donneront immédiatement la publicité possible aux avertissements qui leur auront été transmis. »

Voici un extrait du compte-rendu de la dernière session des assises de Maine-et-Loire:

Neveu (Pierre), 52 ans, est en guerre ouverte avec la société.

Il poursuit, dit-il, son œuvre de vengeance, et pour l'accomplir il est capable de tout.

Il sort de Fontevault, et le séjour dans cette maison ne l'a nullement amendé. Un mois après, le 22 octobre, il met le feu dans trois endroits différents, sans animosité personnelle contre ceux qui en doivent être les victimes.

Il est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Tout l'intérêt de cette session se portait sur le meurtre commis le 4 août dernier par le nommé Chotard sur la personne du jeune Cribier.

Vers 5 heures du soir, Chotard était rentré complètement ivre dans sa maison. Là, il commença à injurier, à violenter sa femme et à menacer des jeunes gens qui passaient sur la route. La patience de l'un d'eux, Cribier, était à bout; il renversa Chotard, et s'éloigna déjà lorsqu'il aperçut celui-ci armé de son fusil. Il n'eut pas le temps de fuir; il tomba presque foudroyé.

Chotard était très-redouté à Chalonnes. Brutal, ivrogne, braconnier, il avait déjà subi de nombreuses condamnations.

Le jury, sur les conclusions du défenseur, a accordé l'excuse de provocation et les circonstances atténuantes.

Chotard a été condamné à cinq ans de prison.

Le fleuriste Perthu (François), âgé de 36 ans, est l'un des plus sinistres gredins que possède la ville d'Angers.

Chef d'une bande de voleurs auxquels ne répugnent ni les menaces, ni les violences, il est accusé d'une foule de vols, comme auteur principal, complice ou recéleur.

Il ne sortait jamais sans être armé, et chez lui on a trouvé, amoncelés par centaines, les porte-monnaies, les mouchoirs, les couteaux, les tabatières.

Avec tout cela, une hideuse réputation d'immoralité.

Il est condamné à huit ans de travaux forcés.

Sa mère, qui est poursuivie comme sa complice, est condamnée à cinq ans de prison.

La session s'est terminée par une affaire

de coups et blessures ayant occasionné la mort sans intention de la donner.

Le 18 juillet dernier, des jeunes gens s'étaient pris de querelle en sortant d'une auberge à Saint-Lambert-de-la-Potherie.

L'un d'eux, Oger (Pierre), âgé de 49 ans, avait conservé le plus violent ressentiment contre le nommé Rimbault, âgé de 26 ans, domestique à la même ferme que lui.

Il alla s'embusquer sur son passage, et, à dix heures du soir, au moment où Rimbault allait rentrer chez son maître, il se précipita sur lui, en s'écriant: C'est toi, je te tue! puis il lui asséna sur la tempe gauche un violent coup d'un bâton qu'il avait arraché dans une haie.

Rimbault mourait quelques jours après, et Oger était arrêté.

Le jury a repoussé les circonstances aggravantes de guet-apens, et admis les circonstances atténuantes en raison de son âge et de son repentir.

Cinq ans de réclusion.

Grégault, le sourd-muet qui avait assassiné son frère, a été jugé pour la seconde fois par la cour d'assises de la Vienne, le premier jugement rendu dans les Deux-Sèvres ayant été cassé.

Grégault ne sait ni lire, ni écrire, et ne connaît pas même la langue des signes. Il a été condamné à trois ans de prison.

Au sujet du laurier d'Apollon (*laurus nobilis*), nouveau fébrifuge dont nous avons déjà parlé, la Gazette des Campagnes publie les lignes suivantes:

« On vient de s'assurer, par des expériences nombreuses, dans les environs de Coutances (Manche), que le plus puissant, le plus efficace des spécifiques contre les fièvres intermittentes, c'est le suc de la feuille du laurier, dit laurier d'Apollon.

» Quatre médecins de cette contrée ont obtenu 28 guérisons sur 34 cas où la quinine avait échoué. Toutes les fièvres quotidiennes et tierces ont cédé à ce médicament; les fièvres quartes seules ont résisté.

» Le laurier d'Apollon est donc un spécifique à recommander dans toutes les contrées où le voisinage des étangs ou des prairies marécageuses est une cause active de fièvres endémiques.

» On administre la feuille de laurier en infusion. Après l'avoir fait sécher à une chaleur douce, on la réduit en poudre; cette poudre, infusée dans l'eau bouillante, constitue un fébrifuge qui dispense tous les fiévreux de recourir au pharmacien. »

### Perception de Saumur.

Le Percepteur de Saumur prie les contribuables de solder, sans délai, les termes échus de leurs contributions.

## Dernières Nouvelles.

Paris, 3 décembre.

Le Siècle assure qu'on procède actuellement, sur l'ordre de M. Thiers, à une enquête relativement aux faits reprochés au général Ducrot.

Les modifications ministérielles ne sont pas encore arrêtées.

Le ministre de l'intérieur a reçu communication officielle de quatre demandes d'interpellation.

Les réunions de la gauche sont décidées à publier dans les journaux les noms de leurs membres qui négligeraient d'assister à la discussion qui aura lieu jeudi dans les bureaux.

Pour les articles non signés: P. GODDET.

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de cette semaine:

Paris: La foule attendant à la gare Saint-Lazare, l'arrivée du train de Versailles, après la séance de l'Assemblée nationale du 18 novembre; Versailles: Conseil des ministres présidé par M. Thiers; Incendie de Boston: Déménagements dans un quartier envahi par les flammes; Habitants de Boston bivouaquant dans une église; Les fouilles dans les décombres; Paris: Une chasse aux vagabonds dans les ruines de l'Hôtel-de-Ville; Paris: La crue de la Seine sur le quai de la Râpée; Inondation en Normandie: Le château de Falaise; Paris: Intérieur d'un bureau de secours pour les émigrants Alsaciens et Lorrains; Un basset. — Rébus, problème d'échecs.

Toute personne qui s'abonnera pour un an à l'*Univers illustré* ou renouvelera son abonnement pour la même période, aura le droit de recevoir GRATUITEMENT dans les bureaux, 3, rue Auber, l'ouvrage intitulé : *Merveilles de l'Art Religieux*, magnifique album in-folio de quarante gravures, représentant les œuvres de sainteté des plus grands maîtres (Raphaël, Michel-Ange, Léonard de Vinci, le Titien, Paul Veronèse, Le Corrège, Carrache, le Guide, Murillo, Ribéra, Rembrandt, Rubens, Van-Dyck, Paul Delaroche, etc., etc.) et les vues des principales cathédrales d'Europe. — Texte descriptif, par A. Darlet. — Cette collection, d'une haute portée artistique et d'une valeur tout à fait exceptionnelle, est imprimée avec luxe sur papier vélin et reliée élégamment en rouge avec dorures spéciales.

Prix du port de la prime : Pour les départements,

2 fr.; pour la Corse et l'Algérie; 3 fr. Pour l'étranger, la prime pourra être retirée par l'intermédiaire des libraires. L'administration ne se charge des envois directs pour l'étranger qu'en port dû.

Abonnements, pour Paris et les départements : Un an : 21 fr.; Six mois : 11 fr.; Trois mois : 6 fr. Le Numéro de 16 Pages : 35 c. — Par la poste : 40 c.

Administration : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

**Santé à tons rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalscière Du Barry de Londres.**

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Depuis la cure du Saint-Père par la douce *Revalscière Du Barry*, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicate Farine de Santé, qui guérit sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, ren-

vois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celle de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 69,924.

Château de Vauxbain, près Soissons (Aisne), le 10 janvier.

Dans le village que j'habite une partie de l'année, il se trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac; le fait est que depuis deux ans cette malheureuse souffrait des douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande que de remuer même les bras lui était impossible; enfin chacun attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de son terme, lorsqu'un mois de mars dernier j'eus l'idée de la conseiller de prendre de la *Revalscière Du Barry*. Depuis

ce temps, elle se trouve mieux; ses forces reviennent, elle digère et ne souffre presque plus.

DE CHASSELES, Comtesse de GOURGUE.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalscière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalscière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Common, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 DÉCEMBRE 1872.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> janv. 71.	52 70	"	"	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	840	"	"	C. gén. Transatlantique, j. juill.	380	"	"
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	76 25	"	"	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	631 25	"	"	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	410	3 75	"
4 % jouissance 22 septembre.	"	"	"	Crédit Mobilier	410	"	2 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	400	"	"
5 % Emprunt	84 20	"	"	Crédit foncier d'Autriche	970	"	"	Société autrichienne, j. janv.	"	"	"
Emprunt 1872	85 57	"	03	Charentes, 400 fr. p. j. aodt.	400	10	"	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	207 50	"	50	Est, jouissance nov.	510	7 50	"	Orléans	276	"	"
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	375	2 50	"	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	820	"	5	Paris-Lyon-Méditerranée	273	"	"
— 1865, 4 %	437 50	"	"	Midi, jouissance juillet	582 50	"	2 50	Est	263 50	"	"
— 1869, 3 % t. payé	274	"	25	Nord, jouissance juillet	975	"	7 50	Nord	286	"	"
— 1871, 3 1/2 % t. payé	245	1 25	"	Orléans, jouissance octobre	802 50	"	5	Ouest	271 75	"	"
libéré	"	"	"	Ouest, jouissance juillet, 65.	500	1 25	"	Midi	273 50	"	"
Banque de France, j. juillet.	4520	"	"	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	668 75	1 25	"	Deux-Charentes	350	"	"
Comptoir d'escompte, j. aodt.	607 50	"	"	Compagnie parisienne du Gaz.	73 75	5 75	"	Vendée	243 75	"	"
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	495	"	"	Société Immobilière, j. janv.	"	"	"				
Crédit Foncier colonial, 250 f.	450	"	"								

### GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 11 novembre).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers), omnibus.	
9 — 02 — — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — — express.	
7 — 27 — — — omnibus.	
DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — — omnibus.	
9 — 50 — — — express.	
12 — 38 — — — soir, omnibus.	
4 — 44 — — — — omnibus.	
10 — 30 — — — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

### Etranges pour 1873. 40<sup>e</sup> ANNÉE (1872).

Prix du volume broché . . . . . 7 fr. »  
 — cartonné . . . . . 8 50  
 Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.

Etranger, suivant les conventions postales.  
 On peut se procurer chaque volume séparément.

**OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :**

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du *Magasin pittoresque*.  
 1 volume broché . . . . . 7 fr. »  
 Cartonné . . . . . 8 50

ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1873, environ 30 gravures dans chaque Almanach.  
 Chaque almanach . . . . . 50 c.

# MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1872. — Le volume 1872 (40<sup>e</sup> année), mis en vente le 5 décembre 1872.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE; 1 vol., grand in-4°, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.  
 Prix . . . . . 15 fr.

VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES; 4 volumes, 941 gravures.  
 Prix de chaque volume broché . . . . . 6 fr.  
 L'ouvrage complet . . . . . 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures.  
 Prix de chaque volume broché . . . . . 7 fr. 50  
 L'ouvrage complet . . . . . 15

LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du *Magasin pittoresque*; 1 volume in-4°. — 2<sup>e</sup> édition.  
 Prix, broché . . . . . 5 fr.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.

PRIX DE L'ABONNEMENT :  
 Paris . . . . . 3 fr. »  
 Départements . . . . . 8 50  
 Etranger, suivant les conventions postales.  
 On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture.  
 Prix : Paris, 60 c.; — Départements, 70 c.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. Poitevin, 2 vol.  
 Prix de chaque volume broché . . . . . 7 fr. 50  
 L'ouvrage complet . . . . . 15

LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yau d'Argent; 1 vol., grand in-8°  
 Prix, pour Paris, broché . . . . . 15 fr.  
 — cart., doré sur tranche 18

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.

Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.

On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Grasset, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

Etudes de M<sup>rs</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, et de M<sup>rs</sup> TAHET, notaire à Vihiers.

### VENTE PAR LICITATION Et aux enchères publiques, D'UNE MAISON ET D'UN MORCEAU DE TERRE

Situés commune des Cerqueux-sous-Passavant.

L'adjudication aura lieu le dimanche 29 décembre 1872, à midi précis, en l'étude et par le ministère de M<sup>rs</sup> TAHET, notaire à Vihiers, commis à cet effet.

On fait savoir :  
 Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties, par le tribunal civil de Saumur, le 28 novembre 1872, enregistré;  
 Et à la requête de :  
 1<sup>er</sup> M<sup>rs</sup> Perrine Robichon, épouse dûment assistée et autorisée de M. Joseph Doyen, menuisier, demeurant à Montilliers;  
 2<sup>e</sup> M. Jean Robichon, soldat, actuellement en garnison à Paris;  
 Ayant pour avoué constitué M<sup>rs</sup> Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8;  
 En présence de :  
 M<sup>rs</sup> Célestine Rouleau, veuve de M. François Robichon, propriétaire, demeurant à Trémont, au nom et comme tutrice naturelle et légale de M<sup>rs</sup> Célestine Robichon, sa fille mi-

neure, issue de son mariage avec ledit sieur François Robichon;  
 Ayant pour avoué constitué M<sup>rs</sup> Albert, avoué près le tribunal civil de Saumur;  
 Et encore en présence de M. Joseph Doyen, menuisier, demeurant à Montilliers, au nom et comme subrogé-tuteur de ladite mineure Robichon;  
 Il sera procédé, le dimanche 29 décembre 1872, à midi précis, en l'étude et par le ministère de M<sup>rs</sup> TAHET, notaire à Vihiers, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après.

### DÉSIGNATION.

1<sup>er</sup> LOT.  
 Une maison avec cour et jardin, situés au village de la Grande-Bournée, commune des Cerqueux-sous-Passavant, compris au plan cadastral pour une superficie de deux ares quarante centiares.  
 Mise à prix, deux cents francs, ci . . . . . 200 fr.

2<sup>e</sup> LOT.  
 Une pièce de terre, près le même village, même commune, nommée le Champ-Philippon, contenant environ un hectare trente-trois ares, joignant au levant et au nord Chouteau, au midi Cassin et Maillet, au couchant Leblanc et Chouteau.  
 Mise à prix, deux mille six cents francs, ci . . . . . 2,600

Total des mises à prix, deux mille huit cents francs, ci . . . . . 2,800

S'adresser, pour les renseignements :  
 1<sup>o</sup> A M<sup>rs</sup> TAHET, notaire à Vihiers, dépositaire du cahier des charges;  
 2<sup>o</sup> A M<sup>rs</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, poursuivant la vente.

Dressé à Saumur, par l'avoué licencié soussigné, le 3 décembre 1872.

### BEAUREPAIRE.

Entregistré à Saumur, le 5 décembre 1872, f. c. Recu un franc quatre-vingts centimes, dixièmes compris. (592)  
 Signé : ROBERT.

Etude de M<sup>rs</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

### SÉPARATION DE BIENS.

D'un jugement par défaut, rendu par le tribunal civil de Saumur, le 23 novembre 1872, enregistré.

Il résulte que :  
 M<sup>rs</sup> Françoise Poupard, veuve en premières noces de M. Jacques Poupard, et épouse en secondes noces de Jean-André Sauvestre, métayer, avec lequel elle demeure, à la Mustière, commune de Coron;  
 Ayant M<sup>rs</sup> Charles-Théophile Beaurepaire pour avoué constitué,  
 A été séparée de biens d'avec ledit sieur Jean-André Sauvestre, son mari, ci dessus qualifié et domicilié.

Pour extrait, dressé par l'avoué-licencié soussigné.  
 Saumur, le 3 décembre 1872. (593) BEAUREPAIRE.

### A VENDRE

OU A LOUER Pour le 24 juin 1873,

### MAISON, COUR, REMISE ET CURIE,

Situées à Saumur, rue du Puits-Tribouillet, n° 4.  
 S'adresser à M. MAUBERT, à Tours, impasse Heurteloup, n° 5. (571)

Etude de M<sup>rs</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A VENDRE

MAISON ET JARDIN, à Saumur, rue des Pottiers.  
 MAISON et TRENTE-TROIS ARES DE TERRE, aux Deux-Sœurs.  
 S'adresser audit notaire. (594)

### A VENDRE

D'OCCASION, Pour cause de santé, UNE LESSIVEUSE De 50 kilogrammes de linge. S'adresser à M<sup>rs</sup> MORIN, au Pont-Fouchard. (565)

### A LOUER

PRÉSENTMENT, UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins. S'adresser à M. FORGE. (98)

### A VENDRE

D'OCCASION, DEUX BONS CASIERS, de grands-deurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier. S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE

DEUX CHIENS D'ARRÊT, bonne race, bien dressés. S'adresser à René GALLAIS, à la ferme de la Belarderie, commune de Verrée. (494)

ON DEMANDE UNE DOMESTIQUE d'une quarantaine d'années. Inutile de se présenter sans bons renseignements. S'adresser au bureau du journal.

### INJECTIONS ET DRAGÉES

### A. TARDIEU.

Dans les principales pharmacies (Maladies secrètes). Commission, export : 8, rue Payenne, Paris.

### FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.  
 Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

### ON DEMANDE un valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

IL A ÉTÉ TROUVÉ des coupons d'actions de chemins de fer; les personnes qui les ont perdus peuvent s'adresser à M. Nançois, quai de Limoges, 167.

### GRAND SUCCÈS

### LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau.  
 Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

### CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.

### LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT ON ÉVITERA LES CONTREFAÇONS EN EXIGEANT le véritable nom.

Saumur, imp. de P. GODET.